



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110682

RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - EXPLOITATION
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - DECISION DE PRINCIPE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

PATRIMOINE ET MOYENS

**RESEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX -
EXPLOITATION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) -
DECISION DE PRINCIPE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Un réseau de chaleur est en cours de construction à la Ville de Niort. Il alimente des bâtiments communaux, plusieurs sites d'accueil de personnes âgées et des logements sociaux. Ce réseau est alimenté par une chaudière au bois doublé par une chaudière au gaz.

La Ville de Niort assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des installations qui sont propriétés de la Ville de Niort.

L'investissement est partagé entre 6 partenaires, directement ou indirectement usagers du réseau de chaleur : la Ville de Niort, le CCAS, la SEMIE, l'EHPAD La Caravelle, la SA HLM et Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS).

Ce projet a été approuvé par le Conseil municipal en date du 28 janvier 2009 sur la base de l'étude de faisabilité du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) ainsi que le protocole d'engagements des partenaires.

En l'espèce, la collectivité alimentera, outre ses propres bâtiments, d'autres bâtiments publics (CCAS) ou bâtiments privés (HSDS, SEMIE, SA HLM, EHPAD La Caravelle). Cette activité caractérise donc l'exercice d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Le réseau de chaleur doit être en service pour le 1^{er} octobre 2012.

La délégation de service public qui est proposée se fera au moyen d'une convention de type affermage où le fermier se verra remettre directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service.

La note de synthèse sur le choix du mode de gestion présentée en annexe, précise les grandes caractéristiques du service et des différentes formes de modes de gestion pouvant être envisagées.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 15 février 2012 et la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée sur le sujet lors de la séance du 6 février 2012.

En vue de procéder à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur, il est nécessaire de constituer une commission composée de cinq membres élus titulaires et autant de suppléants. Ils seront élus lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 12 mars 2012 à 17h00 au Secrétariat Général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les principes de délégation de service public au moyen d'une convention d'affermage où la collectivité remettra directement l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation, au futur exploitant ;
- fixer une durée d'affermage de cinq à douze ans ;
- approuver les conditions, proposées ci-dessus, de dépôt de listes pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;
- autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation du futur exploitant et engager pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL